

LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 A 20 ANS : SOUFFLONS ENSEMBLE SUR LES BOUGIES DE LA COLÈRE

La loi du 15/11/2005 pour l'égalité des chances des personnes handicapées admet la nécessité de la compensation.

L'acte I et II de l'école inclusive et les grandes annonces via la conférence nationale du handicap confirment une logique : renvoyer aux élèves, aux familles et aux personnels la seule prise en charge de la gestion du handicap à l'école. Oubliant de proposer des solutions diversifiées avec tous les moyens nécessaires à une scolarisation réussie.

Il est utile de rappeler l'indispensable différenciation à faire entre difficultés scolaires et handicap. La prise en charge des difficultés scolaires fait l'objet de dispositifs particuliers comme le RASED ou les classes et établissements d'enseignement adapté (SEGPA et EREA).

Le handicap n'est pas obligatoirement corrélé à la difficulté d'apprendre et inversement. C'est pourquoi il est urgent d'ouvrir des concertations sur la détection précoce en préélémentaire, sur les moyens attribués aux établissements spécialisés et le rôle des dispositifs d'enseignements adaptés.

Les gouvernements successifs n'ont jamais donné les moyens nécessaires à l'éducation nationale pour mettre en œuvre cette loi :

>> les classes sont surchargées, la formation d'enseignant-es spécialisé-es est en recul, la formation continue est quasi inexistante, les élèves ne bénéficient pas d'un véritable suivi pédagogique et médico-social et le métier d'AESH n'est toujours pas reconnu. Ces dernier-es n'ont connu que la précarité depuis 20 ans.

Depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a été multiplié par 4. Dès la mise en place de la loi, « l'aide humaine » s'installe hors statut avec des salaires faibles à temps partiel subi. Dans un premier

temps, ce sont des emplois d'insertion type auxiliaire de vie scolaire - contrats uniques d'insertion - puis apparaît le métier d'AESH et les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Local) dégradant encore plus la santé des ces personnels.

Le parcours de scolarisation doit pouvoir être repensé au plus près des besoins des élèves en permettant une articulation des prises en charge scolaires, éducatives et de soin sans que cela ne soit conditionné à des contraintes budgétaires.

Depuis 20 ans, les organisations syndicales défendent un véritable plan à la hauteur des enjeux sociétaux. Le retour à des formations d'enseignant-es spécialisé-es, un statut pour les AESH (catégorie B).

Enfin, il faut arrêter de renvoyer aux familles et aux personnels, l'échec de l'inclusion en milieu ordinaire tel qu'imposée actuellement.



AU VU DES ANNONCES BUDGÉTAIRES ET GOUVERNEMENTALES, IL FAUDRA CONTINUER À SE MOBILISER :

- ⇒ pour un statut AESH avec une véritable formation initiale
- ⇒ pour un plan massif et de qualité d'enseignant-es spécialisé-es
- ⇒ pour l'allègement des classes
- ⇒ pour la mise en place de groupes d'analyse des pratiques sur le temps de travail
- ⇒ pour un plan national de financement pour réaménager le bâti scolaire

